Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

Band: - (1991)

Artikel: Rapport et proposition du conseil d'administration des Chemins de fer

fédéraux à l'appui des comptes de l'exercice 1991

Autor: Grosjean, Carlos

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-676326

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport et proposition du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux à l'appui des comptes de l'exercice 1991

Monsieur le Président de la Confédération, Messieurs les Conseillers fédéraux,

nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes des Chemins de fer fédéraux pour 1991.

Le compte de résultats d'entreprise se solde par un déficit de 28,6 MFr, les produits s'élevant à 5882 MFr et les charges à 5910,6 MFr. La contribution des CFF pour l'infrastructure s'élève à 45 MFr, comme l'ont fixée le Conseil fédéral et le Parlement.

S'inscrivant à 5882 MFr, les produits dépassent ceux de 1990 de 515,4 MFr, ou 9,6%. La plupart des positions ont pu être améliorées comparativement à 1990. Il n'a toutefois pas été possible de compenser pleinement les effets du renchérissement, de l'augmentation des salaires réels et de l'accroissement des taux d'intérêts. L'ensemble des charges s'est accru de 546,7 MFr (10,2%) pour s'établir à 5910,6 MFr. Le déficit de 28,6 MFr sera couvert par un prélèvement sur la réserve destinée à combler de futurs déficits, créée en 1987. Cette réserve se réduit ainsi à 109,7 MFr.

En trafic voyageurs, les CFF ont acheminé 271,4 millions de personnes. Le résultat de 1991 a dès lors été dépassé de 7,4 millions de voyageurs (2,8%). Les prestations vendues ont atteint 12,4 milliards de voyageurs-kilomètres (+ 12%), dont 10,9 milliards en trafic intérieur (+ 14,2%) et 1,5 milliard en trafic international (-2,4%). Les produits ont pu être accrus de 149 MFr (10,5%) et portés à 1571,8 MFr. Ainsi, les prévisions, qui portaient sur 1516 MFr, ont été dépassées de 3,7%. Les produits de l'abonnement 1/2-prix se sont fortement accrus. Ainsi, en 1991, la deux millionième acheteuse a pu être fêtée à Lausanne. Le surplus de produits de la communauté de trafic de Zurich a également contribué à l'amélioration du résultat.

Le succès des abonnements généraux s'est encore accentué en 1991. A la fin de l'année, 80 000 personnes (+ 42,8%) possédaient ce titre de transport commode, qui donne maintenant aussi accès aux transports urbains, aux automobiles postales, aux bateaux et à quelques chemins de fer touristiques.

Bien que la conjoncture se soit ralentie, les produits du trafic marchandises ont atteint un nouveau maximum, soit 1308,6 MFr (+ 1,7%). Le tonnage en revanche (50,7 millions de tonnes) a été inférieur de 2,2% à celui de l'année précédente. Tous les secteurs d'activité ont pu améliorer leurs résultats d'une année à l'autre. Les différents trafics ont évolué de façon inégale. Les exportations, le ferroutage et le trafic des grands conteneurs ont enregistré les hausses les plus prononcées. En revanche, le transit par wagons complets et les importations ont reculé.

Pour les prestations de service public demandées par elle, la Confédération a versé une indemnité de 650 MFr, soit 600 MFr pour le trafic voyageurs régional et 50 MFr pour le ferroutage.

Les produits accessoires ont progressé de 11,2%, s'inscrivant à 659,6 MFr. Ce résultat positif est dû pour une bonne part aux loyers et aux fermages ainsi qu'aux prestations en service commun.

L'ensemble des charges a progressé de 546,7 MFr (10,2%) pour s'établir à 5910,6 MFr; tous les postes y ont contribué. Le budget a été dépassé de 190,9 MFr (3,3%). Les plus fortes augmentations touchent les charges de personnel (+70,3 MFr ou 2,2%), le service de l'intérêt (+79,7 MFr ou 16,7%) et le gros entretien résultant d'ordres d'investissements (+53,1 MFr ou 44,3%).

Par rapport à 1990, presque la moitié de l'accroissement est imputable aux charges de personnel, qui, s'élevant à 3277,7 MFr,

représentent quelque 55 % de l'ensemble. L'augmentation de 272 MFr (9 %) résulte en premier lieu de la compensation du fort renchérissement, de l'accroissement de l'effectif et de l'augmentation du salaire réel au 1^{er} juillet 1991.

Les dépenses de choses se sont amplifiées de 70,8 MFr par rapport à 1990, notamment en raison du renchérissement et des besoins croissants d'entretien des installations.

Le compte de résultats de l'infrastructure fait apparaître des dépenses de 1227,8 MFr. Alors que les amortissements n'atteignent pas les charges budgétisées, et que l'entretien ordinaire correspond aux prévisions, le service de l'intérêt et le gros entretien les dépassent. Après déduction de la contribution des CFF de 45 MFr, les charges d'infrastructure que supporte la Confédération s'élèvent à 1182,8 MFr.

Le budget ordinaire du compte des investissements de 1991 a été plafonné par le Conseil fédéral à 1550 MFr nets, ce qui, avec les contributions de tiers, représente un volume d'investissements bruts de 1607,7 MFr. Ce montant a été relevé de 657,2 MFr et ainsi porté à 2264,9 MFr en vue de la réalisation de certains projets, tels que Rail 2000 et le couloir ferroutier.

Les dépenses brutes apparaissant dans les comptes de 1991 s'élèvent à 2088,5 MFr; d'une année à l'autre, elles se sont accrues de 156,3 MFr (8,1%). Dans l'ensemble, 1382,6 MFr ont été consacrés aux installations et équipements et 705,9 MFr aux véhicules. Les investissements à la charge des CFF se sont inscrits à 2035,6 MFr, alors que le budget portait sur 2207,2 MFr. Malgré un accroissement réjouissant du trafic et du chiffre d'affaires dans le secteur des voyageurs, les CFF se trouvent, pour la première fois depuis la mise en vigueur du mandat de prestations, en 1987, confrontés à un déficit qu'ils doivent couvrir de leurs réserves. Le renchérissement élevé, l'augmentation des salaires réels au 1er juillet 1991, la progression des taux d'intérêt et la mauvaise conjoncture économique, dont a pâti le trafic marchandises, ont fortement influencé les comptes et ont réduit à néant les efforts des CFF visant à les équilibrer. Le résultat de 1991 montre clairement qu'il convient de trouver une nouvelle base financière.

Nous fondant sur le présent rapport et sur les comptes qui l'accompagnent, nous avons l'honneur de vous soumettre, à l'attention de l'Assemblée fédérale, les propositions que voici.

- 1. Les comptes des Chemins de fer fédéraux de 1991 sont approuvés.
- 2. La gestion des Chemins de fer fédéraux durant l'exercice 1991 est approuvée.
- 3. Les Chemins de fer fédéraux versent à la Confédération, selon les principes définis dans le mandat de prestations, une participation à la couverture des coûts d'infrastructure de 45 000 000 francs, alors que les charges de la Confédération s'élèvent à 1 182 818 307 francs.
- 4. En application de l'article 15a de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, le découvert de 28 580 657 francs sera compensé par un prélèvement sur la réserve destinée à combler de futurs déficits.

Le conseil d'administration et la direction générale expriment leur reconnaissance aux collaboratrices et aux collaborateurs de tous les échelons pour leur grand dévouement. De nombreuses difficultés ont dû être surmontées pour fournir les considérables prestations de 1991. Merci aussi à la population et à l'économie suisses, qui font confiance au chemin de fer.

Veuillez croire, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, à notre haute considération

Berne, le 2 avril 1992

Au nom du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux :

Carlos Your jes -

Le président, Carlos Grosjean